



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-094 / 7-3-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 juillet 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, C. STELLA, N. TAMBORINI.

Représentés : L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Absents : C. BADREDDINE, N. CHARLETY, A. COLLIN, B. GATTAZ, B. SARRAT, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Ghislaine FAVRE.

OBJET : FINANCES / EMPRUNTS / GARANTIES D'EMPRUNT: Garantie d'emprunt accordée à la SEMCODA pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 26 logements situés rue du Docteur Valois à Voiron

Rapporteur : Alyne Motte

EXPOSE : La SEMCODA a sollicité la commune pour une demande de garantie d'emprunt, destinée à financer l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 26 logements situés rue du Docteur Valois à Voiron.

Pour assurer le financement de cette opération, la SEMCODA a contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques sont, en résumé, les suivantes :

	PLUS Construction	PLUS Foncier
Montant du prêt	376 300 €	434 000 €
Durée du préfinancement	3 à 24 mois maximum	
Durée d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité échéances	Annuelle	
Index	Livret A	
Taux d'intérêts actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,60 %	
Révision du taux d'intérêt	A chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalités de révision	Double révisabilité limitée (DL)	
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de prêt en cas de variation du Livret A)	
Révision du taux de progressivité des échéances	A chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %	
Garantie de Voiron	50 % soit 188 150 €	50 % soit 217 000 €
	PLAI Construction	PLAI Foncier
Montant du prêt	231 700 €	129 000 €
Durée du préfinancement	3 à 24 mois maximum	
Durée d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité échéances	Annuelle	
Index	Livret A	
Taux d'intérêts actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 %	
Révision du taux d'intérêt	A chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalités de révision	Double révisabilité limitée (DL)	
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de prêt en cas de variation du Livret A)	
Révision du taux de progressivité des échéances	A chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %	
Garantie de Voiron	50 % soit 115 850 €	50 % soit 64 500 €
	PLS Construction	PLS Foncier
Montant du prêt	410 600 €	339 500 €
Durée du préfinancement	3 à 24 mois maximum	
Durée d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité échéances	Annuelle	
Index	Livret A	
Taux d'intérêts actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.11 %	
Révision du taux d'intérêt	A chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la	

	différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalités de révision	Double révisabilité limitée (DL)	
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de prêt en cas de variation du Livret A)	
Révision du taux de progressivité des échéances	A chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %	
Garantie de Voiron	50 % soit 205 300 €	50 % soit 169 750 €

	CPLS	
Montant du prêt	250 900€	
Durée du préfinancement	3 à 24 mois maximum	
Durée d'amortissement	40 ans	
Périodicité échéances	Annuelle	
Index	Livret A	
Taux d'intérêts actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.11 %	
Révision du taux d'intérêt	A chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalités de révision	Double révisabilité limitée (DL)	
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de prêt en cas de variation du Livret A)	
Révision du taux de progressivité des échéances	A chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %	
Garantie de Voiron	50 % soit 125 450 €	

La garantie de la commune de Voiron est sollicitée dans les conditions ci-dessous.

PROPOSITION :

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 2298 du Code Civil,
VU le contrat de prêt n°76985 en annexe signé entre la SEMCODA, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,
VU l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 10 juillet 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de VOIRON accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 172 000 € (soit 1 086 000,00 €) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°76985 constitué de 7 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

... / ...

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITÉ (27 POUR)** - C. BADREDDINE, B. GATTAZ, B. SARRAT représenté, absents au moment du vote
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT